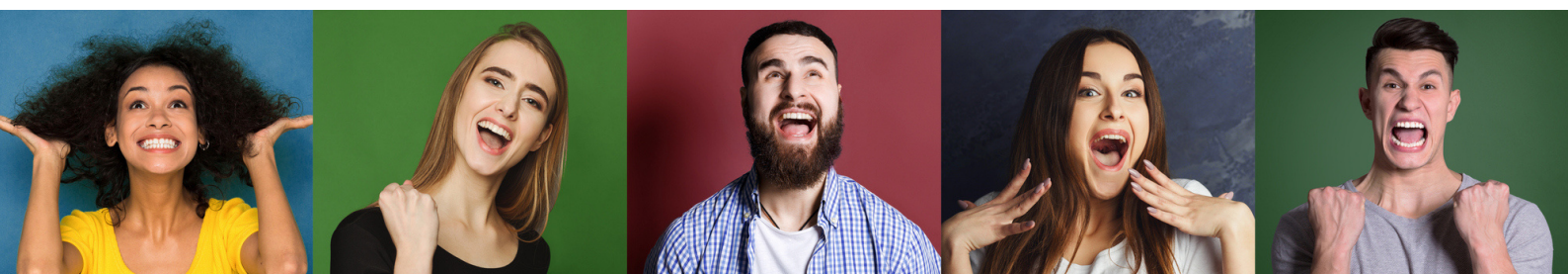


AIDE EXCEPTIONNELLE JUSQU'À 5000€^{*depuis le 1 janvier 2026}



Avec l'alternance, votre entreprise embauche un salarié à coût réduit et vous maîtrisez vos budgets grâce à la transparence du coût de la formation, des aides perçues et du salaire de l'apprenti.

Voici un exemple basé sur une formation préparant à un diplôme de niveau baccalauréat ou équivalent :

	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de plus de 26 ans
Première année	27% 492,22€	43% 783,90€	53% 966,21€	100% 1 823,03€
AIDE DE L'ASP DE 416,66€ par mois durant 12 mois				
Coût employeur	≈ 90€/ mois	≈ 400€/ mois	≈ 600€/ mois	≈ 1 610€/ mois
Deuxième année	39%	51%	61%	100%
Troisième année	55%	67%	78%	100%

Mais ce n'est pas tout ! Recruter un apprenti c'est aussi :

*du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel si plus élevé



Un investissement dans votre
futur collaborateur



L'adaptation à vos besoins



La transmission de votre métier